

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 69-301/PR/SGG.
du 2^e Décembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le
Référéndum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- A compter du 2 Décembre 1969, Mr Emile-Louis PARAISSO,
Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant
l'absence de Mr Stanislas-Yédomon KPOGNON.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 2 Décembre 1969



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - CES 5 -
Ministères 10 - SGM 10 -
SGPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc.5 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat 6 - JORD 1 -